

Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil Municipal

Séance publique ordinaire du

MARDI 30 AOUT 2022

20 heures 30

OBJET :

30/08/2022 N° 1

VIE MUNICIPALE : PROCÈS-VERBAL
D'INSTALLATION D'UN NOUVEAU
CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À
DÉMISSION

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été affichée par extrait, à la porte de la mairie le 23 août 2022.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

Présents : M. Gilbert VARRENNE ; Mme Chantal PAIRE ; M. Alain BLETTERIE ; Mme Marie-Claude CHAMPROMIS ; M. Pierre Yves LASSAIGNE ; Mme Monique GOUTILLE ; M. Gabriel POMMIER ; Mme Sylvie BAS ; M. Daniel MOUSSERIN ; Mme Isabelle MARIDET ; Mme Sabine LAURE ; M. Eric MICHALLET ; M. Franck POLLET ; Laurette COLOMBET.

Absent ayant donné mandat : M. Bernard BESSEY à M. Alain BLETTERIE

Secrétaire élu pour la durée de la séance : M. Eric MICHALLET

PROCÈS-VERBAL D'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À DÉMISSION

M. le Maire informe le Conseil que M. Alain DALE élu sur la liste « Ensemble pour l'avenir de Saint-Romain », a présenté par courrier en date du 12 juillet 2022, reçu le même jour en mairie, sa démission de son mandat de conseiller municipal. M. Le Sous-Préfet de Roanne a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

La suivante de la liste, Mme Laurette COLOMBET née PHARABET, est donc appelée à remplacer M. Alain DALE au sein du Conseil municipal. En conséquence, compte-tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et conformément à l'article L.270 du code électoral, Mme Laurette COLOMBET née PHARABET est installée dans ses fonctions de Conseillère municipale.

Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour et M. le Sous-Préfet sera informé de cette modification.

Le Conseil municipal prend acte de l'installation de Mme Laurette COLOMBET née PHARABET en qualité de Conseillère municipale.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping letters.

